

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud**

**SÉANCE du 11 décembre 2015**

---

**Délibération n° 148-2015**

Le conseil d'administration autorise la modification de la délibération n°101-2013 du conseil d'administration du 22 novembre 2013 et approuve ainsi le transfert du traitement des dossiers vers les composantes pour tous les étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur français et déjà présents sur le territoire français.

Ces étudiants devront candidater à l'UBS par le biais de l'application « **e-candidature** ».

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 13	Pour :	13
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

**Délibération adoptée.**

*Visa du Président*



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 22 décembre 2015.

Document mis en ligne le : 22 décembre 2015.